

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL**

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 14 septembre 2009, à 20 heures, au Centre communautaire Le Trivent.

Sont présents Messieurs les conseillers :

Jacques Bourduas, district 1

Antonio Fortier, district 2

Gilbert Thomassin, district 4

Harmel L'Écuyer, district 5

Raphaël Brassard, district 6

Formant quorum sous la présidence de **Monsieur Pierre Vallée, maire.**

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Gaétan Bussières.

264-09 **Ouverture de la séance ordinaire**

À 20 heures, Monsieur le maire Pierre Vallée déclare l'ouverture de la séance ordinaire.

265-09 **Adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES BOURDUAS
ET RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que ci-dessous rédigé :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance ordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2009;
4. Adoption des comptes du mois d'août 2009;
5. Avis de motion - Règlement établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2010;
6. Avis de motion - règlement décrétant des travaux de construction d'un puits d'eau potable (SBL-4) sur les lots 357-P, 357-1-P, 357-2, 357-3, 357-4-P et 358-P et établissant une taxe de secteur, et emprunt au fonds de roulement, et utilisation du solde du règlement n° 578-09 pour le paiement du puits d'eau potable;
7. Dépôt du rapport sur les indicateurs de gestion 2008;
8. **Période de questions;**
9. Octroi de contrat à l'entreprise *Deltec Construction* - Pour la construction de la passerelle rivière Richelieu;
10. Octroi de contrat à l'entreprise *Paysages et Jardins B.G. inc.* - Pour l'aménagement du parc Richelieu;
11. Octroi de contrat à l'entreprise *Plamondon Autos inc.* - Pour l'achat d'un camion F-350 Diesel;
12. Adoption - Schéma de risques incendie;
13. Modification résolution 342-08 - Désignation - dates et lieu des sessions ordinaires du conseil municipal pour l'année 2009;
14. Acquisitions ou expropriation en raison de l'aménagement d'un puits d'eau potable municipal (puits exploratoire) - lot 255-P;
15. Municipalisation des rues du développement Émeraude phases 1 et 2;
16. Acquisitions de parcelles de terrain - dossier futur puits SBL-4;
17. Désignation des nouvelles rues situés - Développement Sainte-Brigitte sur le Golf;

18. Désignation des nouvelles rues situés – Développement de la Mésange;
19. Dérogation mineure de la propriété localisée sur les lots 260-P et 261-P de la paroisse de Sainte-Brigitte-de-Laval;
20. Dérogation mineure de la propriété localisée sur les lots 573-38-1 et 573-38-2 de la paroisse de Sainte-Brigitte-de-Laval;
Affaires Nouvelles;
21. Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

266-09 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2009

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANTONIO FORTIER
ET RÉSOLU :**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2009 soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

267-09 Adoption des comptes du mois d'août 2009

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GILBERT THOMASSIN
ET RÉSOLU :**

QUE le bordereau numéro 2009-08 d'août 2009 au montant de 1 827 205.85 \$ soit accepté et payé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

268-09 Avis de motion - Règlement établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2010

M. LE CONSEILLER JACQUES BOURDUAS donne avis par la présente que sera présenté à une séance ultérieure un règlement établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2010.

269-09 Avis de motion – règlement décrétant des travaux de construction d'un puits d'eau potable (SBL-4) sur les lots 357-P, 357-1-P, 357-2, 357-3, 357-4-P et 358-P et établissant une taxe de secteur, et emprunt au fonds de roulement, et affectant le solde du règlement n° 578-09 pour le paiement du puits d'eau potable

M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER donne avis par la présente que sera présenté à une séance ultérieure un règlement décrétant des travaux de construction d'un puits d'eau potable (SBL-4) sur les lots 357-P, 357-1-P, 357-2, 357-3, 357-4-P et 358-P et établissant une taxe de secteur, et emprunt au fonds de roulement, et affectant le solde du règlement n° 578-09 pour le paiement du puits.

270-09 Dépôt du rapport sur les indicateurs de gestion 2008

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport sur les indicateurs de gestion de l'année 2008.

271-09 Période de questions

Monsieur le maire Pierre Vallée invite les citoyen(ne)s présent(e)s à poser leurs questions, qui sera d'une durée maximale de trente (30) minutes tel que prévu au règlement n° 386-98.

Les questions posées par les citoyen(ne)s présent(e)s ont été répondues.

272-09

Dépôt des soumissions et octroi de contrat à l'entreprise *Deltec Construction* pour l'aménagement de la passerelle rivière Richelieu

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport d'ouverture des soumissions pour le projet d'aménagement de la passerelle rivière Richelieu.

Deltec Construction	130 087,31 \$
Paradis Paysagistes	147 420,37 \$
Les dalles Parko inc.	158 005,25 \$
Construction DBE	160 591,78 \$
Construction BSL	166 231,01 \$
JES construction	214 448,38 \$

II EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES BOURDUAS ET RÉSOLU :

D'octroyer un contrat au **plus bas soumissionnaire conforme aux exigences** soit, *Deltec Construction* pour l'aménagement de la passerelle rivière Richelieu

Adoptée à l'unanimité des conseillers

273-09

Dépôt des soumissions et octroi de contrat à l'entreprise *Paysages et Jardins B.G. inc.* pour l'aménagement du parc Richelieu

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport d'ouverture des soumissions pour le projet d'aménagement du parc Richelieu.

Paysage et Jardins B.G.	317 385,53 \$
Cent Frontières inc.	338 086,05 \$
Coulombe et Guérard inc.	338 509,48 \$
Maxi-Paysage inc.	357 328,89 \$
Entreprise Paradis Paysagistes inc.	365 157,80 \$
JES Constructions	414 391,26 \$

II EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES BOURDUAS ET RÉSOLU :

D'octroyer un contrat au **plus bas soumissionnaire conforme aux exigences** soit, *Paysages et Jardins B.G. inc.* pour l'aménagement du parc Richelieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

274-09

Octroi de contrat à l'entreprise *Plamondon Autos inc.* – Pour l'achat d'un camion F-350 Diesel

CONSIDÉRANT les différents prix demandés pour le camion F-350;

Rang	Liste des soumissionnaires	Montant de la soumission
1	Plamondon Ford	46 091,00 \$
2	Automobiles Dalton	47 925,00 \$
3	Banlieue Ford	47 995,00 \$
4	Desjardins Auto Collection	51 047,00 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANTONIO FORTIER
ET RÉSOLU :**

QUE soit mandatée l'entreprise *Plamondon Autos inc.* pour l'achat d'un camion F-350 Diesel, pour un montant total avec les options de 46 091\$ (avant les taxes applicables).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

275-09

Adoption - Schéma de risques incendie

ATTENDU QUE depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 112, intitulée «Loi sur le Sécurité incendie », la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval a collaboré avec la MRC de La Jacques-Cartier à l'élaboration d'un schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité publique a adressé à la MRC, un avis recommandant d'établir un schéma de couverture de risques à compter de septembre 2001 pour l'ensemble des territoires;

ATTENDU QU' en date du 24 et 25 février 2004 des consultations publiques se sont déroulées dans les municipalités de la MRC;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées au projet de schéma de couverture de risques par la MRC, le comité technique et le ministère afin de s'assurer que le document soit conforme aux attentes gouvernementales;

ATTENDU QUE la MRC doit soumettre le projet de schéma de couverture de risques au ministre afin de s'assurer de sa conformité aux orientations édictées en vertu de l'article 137 de la « Loi sur la Sécurité incendie »;

ATTENDU QUE tel que stipulé à l'article 20 de la « Loi sur la Sécurité incendie », le projet de schéma doit être accompagné d'une résolution de chaque municipalité locale qui a participé à son élaboration;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER
ET RÉSOLU :**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal adopte le projet de schéma de couverture de risques de la MRC de La Jacques-Cartier;

QUE le conseil municipal adopte le plan de mise en œuvre pour la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval en prévision de l'attestation du schéma de couverture de risques de la MRC;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de La Jacques-Cartier et au ministre de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

276-09

Modification à la résolution 342-08 - Désignation – dates et lieu des sessions ordinaires du conseil municipal pour l'année 2009

CONSIDÉRANT que la résolution 342-08 déterminait les dates pour les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2009;

CONSIDÉRANT la mise en candidature des conseillers municipaux pour les élections du 1^{er} novembre 2009;

CONSIDÉRANT que la séance du conseil du 13 octobre 2009 devra être annulé ou déplacé;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES BOURDUAS ET RÉSOLU :

QUE La séance du conseil municipal du 13 octobre 2009 soit déplacée pour le lundi 28 septembre 2009 à 20 heures au centre communautaire le Trivent.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

277-09

Acquisitions ou expropriation en raison de l'aménagement d'un puits d'eau potable municipal (puits exploratoire) – lot 255-P

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé au creusage d'un puits d'eau potable (puits exploratoire) sur le **lot 255-P**, au cadastre de la paroisse de Sainte-Brigitte-de-Laval;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire acquérir ce lot étant donné la qualité et la quantité d'eau dans ce puits;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, à ces fins, de procéder à l'acquisition, de gré a gré ou par expropriation, du **lot 255-P**, du cadastre de la paroisse de Sainte-Brigitte-de-Laval et de considérer cette acquisition comme réserve foncière;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANTONIO FORTIER ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité procède à l'acquisition, de gré a gré ou par expropriation, du **lot 255-P**, au cadastre de la paroisse de Sainte-Brigitte-de-Laval, d'une superficie de 10256,8 mètres carrés, tel que présenté au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre, Bernard Lemay, en date du 10 août 2009, et portant le numéro 22756 de ses minutes, et joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante, ladite parcelle de terrain étant nécessaire pour des fins de réserve foncière;

QUE la Municipalité mandate, advenant l'insuccès des négociations avec les propriétaires concernés, les avocats de la firme *Tremblay Bois Mignault Lemay* pour entreprendre les procédures d'expropriation nécessaires à l'acquisition de cette parcelle de terrain;

QUE messieurs le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, si nécessaire, tous les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

278-09 Municipalisation des rues du développement Émeraude phases 1 et 2

CONSIDÉRANT qu'une inspection finale des travaux a été effectuée le 20 août dernier avec le promoteur (Gestion P.F.C.), l'entrepreneur général (C.A.F.) et l'ingénieur au dossier (GÉNIO) et que l'ensemble des travaux de la phase 1 et 2 du développement Émeraude ont été complétés conformément aux plans et devis incluant la liste des déficiences;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité peut procéder à la municipalisation des rues comprises dans la phase 1 et 2 du développement Émeraude (Émeraude, Saphirs, Opales, Rubis, Topazes) et rendre le statut de ses rues publiques;

QUE monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, si nécessaire, tous les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

279-09 Acquisitions de parcelles de terrain – dossier futur puits SBL-4

CONSIDÉRANT l'aménagement futur d'un puits d'eau potable SBL-4

CONSIDÉRANT que la municipalité doit acquérir des parcelles de terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER ET RÉSOLU :

D' acquérir de monsieur Patrick Rousseau et de madame Rachel Dubé, le lot 358-P, pour la somme nominale de 6 830 \$ plus les taxes applicables;

D' acquérir de monsieur Richard Gauthier, les lots 357-P, 357-1-P, 357-2, 357-3 et 357-4-P, pour la somme nominale de 30 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE l'acquisition des lots énumérés soit conditionnelle à la réalisation du projet;

QUE la portion de la rue Lapointe (lots 357-1-P et 357-2) soit reconnu comme étant une rue publique, et ce, jusqu'à la rivière Richelieu puisque des travaux d'infrastructure permettront de lui donner ce titre, car elle possèdera les mêmes caractéristiques (emprise, largeur, aménagements) de l'ensemble de la rue Lapointe existante suite au raccordement du puits SBL-4;

QUE monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, si nécessaire, tous les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

280-09 Désignation des nouvelles rues situés – Développement Sainte-Brigitte sur le Golf

CONSIDÉRANT la construction de neuf nouvelles rues;

CONSIDÉRANT la proposition du CCU quant à la désignation des nouvelles rues.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GILBERT THOMASSIN ET RÉSOLU :

DE désigner ces neuf nouvelles rues :

De l'Achillée
Des Bruyères
Des Éperviers
Des Hémérocailles
Des Hydrangées
Des Matricaires
Des Méricots
Du Pigamon
Du Solidago

DE transmettre copie de la présente résolution à la Commission de Toponymie du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

281-09 Désignation des nouvelles rues situés – Développement de la Mésange

CONSIDÉRANT la construction de trois nouvelles rues;

CONSIDÉRANT la proposition du CCU quant à la désignation des nouvelles rues.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GILBERT THOMASSIN ET RÉSOLU :

DE désigner ces trois nouvelles rues :

Rue des Mésanges
Rue des Chardonnerets
Rue des Grives

DE transmettre copie de la présente résolution à la Commission de Toponymie du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

282-09 Dérogation mineure de la propriété localisée sur les lots 260-P et 261-P de la paroisse de Sainte-Brigitte-de-Laval

CONSIDÉRANT que Monsieur Cyr a fait une demande de dérogation mineure concernant la pente maximale autorisée à l'intersection de rues projetées dans le cadre du projet domiciliaire de la Mésange. La demande vise à permettre que le rayon de trente mètres (30 m) du centre de toute intersection soit réduit et que la pente à l'intersection de certaines rues, soit supérieure à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que lors de sa réunion du 2 septembre dernier, le CCU a pris connaissance de la demande de

Monsieur Cyr et recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RAPHAËL BRASSARD
ET RÉSOLU :**

D' accepter la demande de dérogation mineure ayant pour effet d'autoriser que la pente maximale autorisée dans un rayon de 30 mètres du centre des intersections des rues projetées soit de 6 %, 6,5 %, 7 %, 7,5 %, 11 % et 12 % au lieu de 5 % suivant les dispositions de l'article 3.4 du règlement de lotissement numéro 456-04.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

283-09 Dérogation mineure de la propriété localisée sur les lots 573-38-1 et 573-38-2 de la paroisse de Sainte-Brigitte-de-Laval

CONSIDÉRANT que Monsieur Naud, promoteur du projet « Domaine Sainte-Brigitte-sur-le-golf » a fait une demande de dérogation mineure afin qu'il puisse rendre possible la construction d'habitations unifamiliales jumelées à une distance de 15 mètres de la limite avant des terrains au lieu de 10,5 mètres de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT que lors de sa réunion du 2 septembre dernier, le CCU a pris connaissance de la demande de Monsieur Naud et recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RAPHAËL BRASSARD
ET RÉSOLU :**

D' accepter la demande de dérogation mineure ayant pour effet d'autoriser la construction d'une construction unifamiliale jumelée sur les lots projetés 573-38-1 et 573-38-2 à une distance de 15 mètres de la limite avant de la propriété au lieu de 10,5 mètres suivant les dispositions de l'article 4.6.3 du règlement de zonage n° 455-04.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

284-09 Levée ou ajournement de la séance ordinaire

**IL EST PROPOSÉ, À 20 H 20, PAR M. LE CONSEILLER JACQUES
BOURDUAS
ET RÉSOLU :**

DE lever la séance ordinaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.

PIERRE VALLÉE
Maire

GAÉTAN BUSSIÈRES
Directeur général et
secrétaire-trésorier